



RAPPORT D'ÉTUDE

2023

# MIG MTE

## « Prévention et gestion des risques naturels »



**PRÉFET  
DE LA  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement



**Office National des Forêts**

Archipel Guadeloupe

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2023

## Mission d'Intérêt Général (MIG)

### « Prévention et gestion des risques naturels »

#### Guadeloupe

*Convention cadre pour la période 2022-2025 relative au concours apporté à l'Etat en Guadeloupe par l'Office National des Forêts (ONF) dans le domaine de la gestion des risques naturels, signée le 17/02/2023 entre la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de la Guadeloupe et l'Office national des forêts (ONF) représenté par sa Directrice régionale pour la Guadeloupe.*

#### **Rédaction :**

Thomas PLEYBER (SBDD, ONF)  
*Chef de projets SBDD*

#### **Responsables de l'étude :**

Matthieu FELLMANN (SBDD, ONF)  
*Responsable du Service Biodiversité et Développement Durable (SBDD)*

#### **Destinataires du rapport :**

Aude COMTE (RED, DEAL)  
*Cheffe Pôle Risques Naturels*  
Céline LAPERROUSAZ (RED, DEAL)  
*Cheffe Unité IOH*

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Moyens engagés pour la réalisation de la mission</b> .....	<b>3</b>
<b>1.1 Moyens humains</b> .....	<b>3</b>
<b>1.2 Moyens matériels</b> .....	<b>4</b>
1.2.1 Bureautique .....	4
1.2.2 Informatique de terrain .....	4
1.2.3 Véhicules.....	4
1.2.4 Kayak.....	4
1.2.5 Drone.....	4
<b>2. Bilan d'exécution de la MIG 2023</b> .....	<b>5</b>
<b>2.1 Méthodologie</b> .....	<b>5</b>
2.1.1 Définition des tronçons de cours d'eau à prospecter .....	5
2.1.2 Collecte des données sur le terrain.....	8
2.1.3 Traitement et analyse des données.....	9
<b>2.2 Résultats obtenus</b> .....	<b>10</b>
2.2.1 Cours d'eau investigués .....	10
2.2.2 Prospections de terrain.....	12
2.2.3 Analyse des données.....	12
2.2.3.1 Les obstacles au libre écoulement des eaux.....	12
2.2.3.2 L'état des berges .....	17
2.2.3.3 Les ouvrages .....	19
2.2.3.4 Les travaux en rivière.....	21
2.2.3.5 Les prélèvements.....	27
2.2.3.6 Les espèces exotiques envahissantes.....	28
<b>2.3 Proposition de travaux</b> .....	<b>29</b>
2.3.1 Travaux d'enlèvement d'embâcles .....	29
2.3.2 Travaux de consolidation de berges.....	30
2.3.3 Travaux de curage .....	30
2.3.4 Travaux de restauration d'ouvrages dégradés .....	31
2.3.5 Surveillance et entretien courant.....	31
<b>3. Perspectives MIG 2024</b> .....	<b>32</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>33</b>
<b>Annexe 1</b> :.....	<b>34</b>
<b>Annexe 2</b> :.....	<b>36</b>
<b>Annexe 3</b> :.....	<b>37</b>

## Introduction

Du fait de sa situation géographique et géologique, l'archipel guadeloupéen est soumis à de nombreux risques naturels. En effet, sa position sur l'arc antillais l'expose au passage des cyclones et autres dépressions tropicales, dont les vents violents entraînent d'innombrables dégâts comme les chutes d'arbres, les inondations, les crues torrentielles, voire les raz-de-marée. Les fortes précipitations sont, de plus, susceptibles de générer d'importants mouvements de terrain : glissements, éboulements, embâcles, coulées boueuses... La Basse-Terre est d'autant plus propice aux mouvements de terrain en raison de son fort relief, de sa pluviosité élevée et d'une altération importante des roches. Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, l'Etat a engagé ces dernières années de nombreuses actions visant à mieux prévenir et gérer ces risques.

À ce titre et en application du programme de travail 2023 de l'ONF pour la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du Ministère de la Transition Ecologique (MTE), la préfecture de la Guadeloupe a confié à l'ONF la réalisation d'une mission de service public primordiale dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques naturels.

Cette mission concerne le **recensement des obstacles au libre écoulement hydraulique** et a pour objectif principal de maintenir le libre écoulement de l'eau hors crue dans les limites des articles L215-14 et R.215-2 du code de l'environnement, en assurant une meilleure planification des opérations d'entretien des cours d'eau domaniaux définis comme prioritaires. Dans ce cadre-là, l'ONF s'est engagé à recenser et à caractériser les zones nécessitant un entretien régulier (enlèvement d'embâcles, traitement de la végétation, scarification des atterrissements végétalisés) ainsi qu'à signaler à la DEAL tout autre type d'obstacle à l'écoulement ou désordre relevé sur le linéaire et nécessitant des travaux (érosion de berge, ouvrage dégradé...). Les sources de pollution et les infractions observées sont aussi communiquées à la DEAL, en charge de la mission de police de l'eau.

Ce rapport annuel d'activités présente les moyens engagés, la méthodologie mise en œuvre et les données collectées en 2023 dans le cadre de cette mission.

# 1. Moyens engagés pour la réalisation de la mission

## 1.1 Moyens humains

Le travail de préparation et de réalisation de la mission d'intérêt général « Prévention et gestion des risques naturels » sur l'archipel guadeloupéen a mobilisé plusieurs personnes de l'ONF Guadeloupe :

- Les techniciens forestiers territoriaux (TFT) de la Guadeloupe, ainsi que la responsable du Service Forêt et Territoires (SFT) et son adjoint,
- Un chef de projet et un chargé de mission du Service Biodiversité et Développement Durable (SBDD).

Comme spécifié dans la convention, le temps consacré à la réalisation de l'intégralité de la mission est de 95 jours. La répartition du nombre de jours entre les différents postes d'activité a été révisée selon les besoins par rapport à la durée prévue par la convention (cf. **Figure 1**).

Actions	Durée prévue	Durée passée
Préparation de la mission	15 jours	15 jours
<i>Organisation de la mission</i>		3 jours
<i>Traitement des données</i>		5 jours
<i>Rédaction du rapport d'activités</i>		7 jours
Relevés de terrain sur les cours d'eau prioritaires	60 jours	60 jours
<i>Suivi des cours d'eau sur la liste initiale</i>	55 jours	55 jours
<i>Suivi des cours d'eau faisant l'objet d'un signalement tardif</i>	5 jours	0 jours
Elaboration du diagnostic – préconisations de gestion	15 jours	15 jours
<b>TOTAL JOURS</b>	<b>95 jours</b>	<b>90 jours</b>

**Figure 1** : Répartition journalière de la mission 2023

L'organisation de la mission inclut la définition des tronçons de cours d'eau à investiguer, la rédaction et la signature de la convention, la rédaction des lettres de mission et d'information, la mise à jour des guides méthodologiques et des projets informatiques utilisés pour la collecte des données, la planification des sorties terrain, l'organisation de réunions et de formations, etc. A l'issue des inventaires de terrain, le traitement des données consiste en l'export et la réalisation de cartes sous ArcGis et de fiches de synthèse par cours d'eau. La base de données géoréférencée est fournie sous format shape et de façon à être intégrée à la plateforme publique en ligne KaruGéo. Enfin, la MIG se conclut par l'écriture du rapport d'activités et la restitution publique des résultats.

Sur les **60 jours prévus** pour le recensement des désordres, **5 jours ont été réservés** pour suivre les cours d'eau qui feraient éventuellement l'objet d'un signalement pendant la période cyclonique. Cette variable d'ajustement permet une meilleure réactivité, et ainsi d'intervenir rapidement sur ces cours d'eau, qui n'avaient pas été identifiés comme prioritaires lors de la définition de la liste.

Au total, seuls **90 jours** sur les 95 jours alloués à la réalisation de la MIG ont été consommés en 2023. Ces jours correspondent à la réalisation de la mission de recensement des obstacles au libre écoulement hydraulique et à l'intendance du suivi.

## 1.2 Moyens matériels

### 1.2.1 Bureautique

Les moyens informatiques et bureautiques (ordinateurs, photocopieurs...) de la Direction Régionale de l'ONF Guadeloupe sont utilisés pour la réalisation de la mission. Le traitement des données sous SIG est fait à l'aide du logiciel ArcGis 10.8.1. Les données géoréférencées seront transmises au format shape (.shp) et mises en forme pour la plateforme publique en ligne KaruGéo.

### 1.2.2 Informatique de terrain

Les agents de l'ONF Guadeloupe utilisent depuis l'année dernière des mobiles de saisie (MDS). Il s'agit d'un smartphone, le Galaxy XCover 4s, sur lequel est déployé les applications de saisie des données ONF, basées sur le système Android, permettant de saisir sur le terrain des données et des photographies tout en les géo-référençant. Cela permet une meilleure portabilité et un partage plus facile des données. Ils remplacent les traditionnels TDS, dont l'utilisation touche à sa fin, même s'ils ont encore été utilisés cette année.



### 1.2.3 Véhicules

Les véhicules administratifs de la Direction Régionale de l'ONF Guadeloupe ont été mis à disposition et utilisés tout au long de la mise en œuvre de la MIG.

### 1.2.4 Kayak

Un kayak biplace est mis à disposition des agents lorsqu'ils le jugent nécessaire pour suivre les cours d'eau. Il n'a pas été utilisé cette année.

### 1.2.5 Drone

Une prospection par drone peut être réalisée pour les tronçons de rivière inaccessibles à pied, si les conditions le permettent.

## 2. Bilan d'exécution de la MIG 2023

Seule la mission de recensement des obstacles au libre écoulement des eaux est présentée ci-après. Les résultats de la surveillance des cours d'eau entretenus l'année précédente, liés au marché de travaux d'entretien, seront présentés à part.

### 2.1 Méthodologie

#### 2.1.1 Définition des tronçons de cours d'eau à prospecter

Depuis 2019, le choix des cours d'eau à prospecter dans le cadre de la MIG repose sur plusieurs critères de sélection :

- Appartenance du cours d'eau au DPF
- Croisement aléas/enjeux tel que défini dans le Plan de Prévention des Risques (PPR)
- Appartenance du cours d'eau à un Territoire Risque Inondations (TRI)
- Constatations en amont de désordres, interpellations par le passé, témoignages des années précédentes, etc.
- Localisation géographique
- Qualité environnementale
- Historique du cours d'eau (résultats des prospections réalisées lors des MIG précédentes, travaux réalisés par le passé,)

L'ensemble de ces critères est rassemblé dans une matrice évolutive permettant de classer les cours d'eau appartenant au DPF selon leur priorité d'intervention. Chaque cours d'eau reçoit une note issue de la pondération de ces critères dans la matrice, suivant une grille de notation indicative.

Le tableau et la carte pages suivantes (cf Figures 2 et 3 pages suivantes). présentent donc les cours d'eau à prospecter en 2023 dans le cadre de la MIG Rivière, sur la base de ces différents critères. Au total, **un linéaire de 58,86 km réparti sur 28 rivières** différentes est à parcourir.

N°	Nom du cours d'eau	Commune	Tronçon	Linéaire (m)	Temps estimé (j)	Temps estimé (h/j)
1	Ravine Petite Briqueterie	Capesterre/Goyave	Cours d'eau entier	1 711	1	2
2	Canal Perrin	Les Abymes	Du pont du lieu-dit Les Palétuviers à la mangrove	1 447	0,5	1
3	Canal Descotières	Morne-à-l'Eau	Du pont de la D107 à l'embouchure	688	0,5	1
4	Canal des Rotours	Morne-à-l'Eau	Du pont en amont du centre-ville au lieu-dit Pointe à Retz	1 424	1	2
5	Rivière d'Audoïn/Ravine Gardel	Le Moule	De la station de pompage Gardel à Portland	2 779	1	2
6	Ravine du Coin	Petit-Bourg / Baie-Mahault	Cours d'eau entier	6 581	2	4
7	Petite-Rivière à Goyave	Goyave	Du pont de la N1 à l'embouchure	2 487	1	2
8	Rivière Sens	Gourbeyre	De l'amont au pont après la départementale	976	1	2
9	Rivière du Baillif	Baillif	Du passage à gué Madeleine à l'embouchure	3 106	2	4
10	Rivière Beaugendre	Vieux-Habitants	D'Ilet à l'embouchure	4 148	1	2
11	Rivière Bourceau	Bouillante	Des sources de Caféière à l'embouchure	1 834	1	2
12	Ravine des Corsaires	Baillif	Cours d'eau entier	1 784	1	2
13	Ravine Blanche	Bouillante	Cours d'eau entier	208	0,5	1
14	Rivière Celleron	Bouillante	De Desmarais à l'embouchure	1 087	1	2
15	Rivière Colas	Bouillante / Pointe Noire	De Morne Malendure à l'embouchure	715	1	2
16	Ravine Ferré	Goyave	Cours d'eau entier	2 732	1	2
17	Grande Rivière de CBE	Capesterre-Belle-Eau	De l'Ilet Pérou à l'embouchure	1 851	1	2
18	Rivière du Pérou	Capesterre-Belle-Eau	Du pont de la N1 à l'embouchure	1 534	1	2
19	Rivière de Bouillante	Bouillante	De Bourbier à l'embouchure	3 116	2	4
20	Ravine Borine	Saint-Claude	Cours d'eau entier	2 429	1	2
21	Ravine Trou aux chiens	3R/Capesterre	Du passage à gué à l'embouchure	3 078	1	2
22	Ravine Gombo	Sainte-Rose	De la Grande Habitée à l'aval	2 089	1	2
23	Ravine Carrière	Sainte-Rose	De Cadet à l'aval	2 023	1	2
24	Ravine Baret	Sainte-Rose	Cours d'eau entier	3 396	1	2
25	Ravine Boisneuf	Lamentin	De l'amont à Castel	2 066	1	2
26	Ravine Grossou	Lamentin	Entre les deux ponts des départementales/Boisbert	930	0,5	1
27	Rivière Saint-Louis	Saint-Louis	Des Sources au Pont-Rouge	1 882	2	4
28	Rivière Ziotte	Deshaies	En amont du pont de la D18	764	1	2
<b>TOTAL</b>				<b>58 865</b>	<b>30</b>	<b>60</b>

Figure 2 : Liste initiale des cours d'eau à prospector en 2023

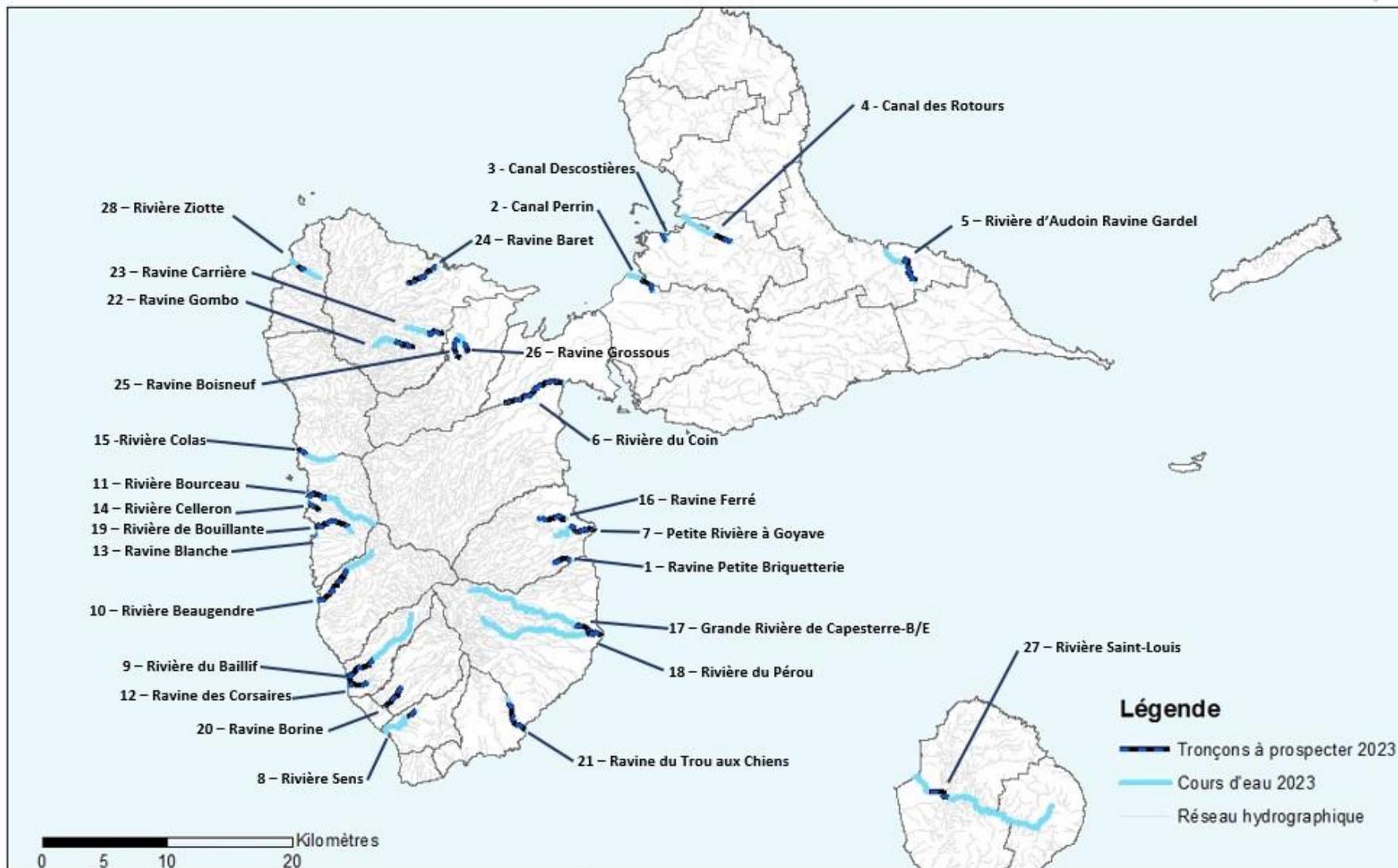


Figure 3 : Carte initiale des cours d'eau à prospecter en 2023

## 2.1.2 Collecte des données sur le terrain

La phase de prospection sur le terrain est réalisée en binôme par les agents du SFT, avec si besoin un appui du personnel du SBDD, répartis selon les secteurs d'investigation. Chaque binôme procède au suivi du ou des tronçons de cours d'eau qui lui sont affectés en se déplaçant le plus généralement de l'amont vers l'aval. Au fur et à mesure de leur progression, les agents collectent directement les données relatives aux désordres constatés via un terminal de saisie.

La collecte des données est cadrée par un projet contenant 10 fiches thématiques (la notice du projet GéoRelevé est fournie en annexe 1), à compléter selon la nature du désordre constaté. La structure du projet n'a pas été modifiée par rapport aux années précédentes, la description des fiches de saisie est donc quasiment identique à celle de 2019 :

- **Données générales** : caractérisation de la sortie (date, nom de l'agent, morphologie du cours d'eau, observations éventuelles).
- **Berge** : identification des zones d'instabilité de berges susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité des biens et des personnes et de perturber l'écoulement naturel du cours d'eau (zone d'éboulement, zone d'affouillement) mais aussi des ouvrages de consolidation éventuels, caractérisation de l'état de la ripisylve et les travaux d'élagage nécessaire.
- **Ouvrage** : description de l'impact physique d'un ouvrage (type d'ouvrage : passerelle, pont, barrage, etc., hauteur de l'ouvrage, hauteur de chute, état, impact sur la continuité écologique, impact sur l'écoulement).
- **Travaux en cours** : référencement des travaux en rivières (types de travaux : remblai, curage, etc., et informations complémentaires).
- **Travaux à prévoir** : suggestion par l'agent de travaux qui pourraient être réalisés (curage, enlèvement d'embâcles, restauration d'ouvrages, etc.).
- **Déchets** : référencement des sources de pollutions (type de déchets : ménagers, agricoles, etc., volume, accès).
- **Rejet** : identification des sources de pollutions (type de milieu : urbain, naturel, agricole, etc., type de rejet : eaux usées domestiques, eaux pluviales, effluents d'élevage, etc., présence/absence de canalisation, diamètre de la canalisation, qualité de l'eau, mortalité piscicole).
- **Prélèvement** : respect de la réglementation (type de milieu : urbain, naturel, agricole, etc., diamètre, présence/absence de système de pompage/de barrage, usage : domestique, agricole, etc.).
- **Embâcle et atterrissement** : identification des embâcles à la libre circulation des eaux (type : embâcle ou atterrissement, niveau de vigilance<sup>1</sup> : mineur, moyen, majeur, extrême, accès, estimation du temps de travail pour l'enlèvement).
- **Espèces exotiques envahissantes** : identification des espèces exotiques envahissantes lorsque l'emprise est conséquente (nom de l'espèce, surface d'emprise).

Ainsi, pour chaque désordre constaté au cours de leur prospection, les agents créent un nouvel objet sur leur relevé, remplissent la fiche thématique correspondante, y associent une ou plusieurs photographies et les coordonnées GPS.

Une fois la sortie sur le terrain terminée, les données collectées sont directement exportées au format shape (.shp).

---

<sup>1</sup> La signification des différents niveaux de vigilance pour les obstacles à l'écoulement est rappelée en Annexe 2.

### 2.1.3 Traitement et analyse des données

Les données collectées sont ensuite compilées, mises en forme et traitées sous SIG à l'aide du logiciel ArcGis. La géodatabase qui en résulte reprend l'ensemble des informations collectées sur les cours d'eau avec référencement géographique et photographies associées.

Afin de faciliter la lecture des résultats, une carte et une fiche de synthèse sont réalisées pour chacun des tronçons investigués.

Les résultats sont ensuite analysés dans leur globalité afin d'identifier les travaux à mettre en œuvre, notamment en termes d'enlèvement d'embâcles, mais aussi en termes de restauration d'ouvrages dégradés, d'enlèvement de déchets, de stabilisation de berges, de curage, etc. Les travaux à mettre en œuvre sont ensuite classés selon leur niveau de priorité, en fonction de la nature du désordre constaté et du risque associé sur la sécurité des biens et des personnes.

En cas de constatation d'un embâcle majeur ou extrême dans les cours d'eau, l'ONF fournit ensuite un devis pour la mise en œuvre des travaux d'enlèvement. Ce devis est établi à partir de la description détaillée du désordre constaté par les agents du SFT au cours de la mission terrain, des photographies qui y sont associées et de l'accessibilité de l'embâcle concerné (voie carrossable, chemin, absence d'accès, etc.).

L'ensemble de ces informations sont ensuite transmises à la DEAL sous deux formes :

- **ce présent rapport d'étude** présentant les résultats et analyses des suivis réalisés ainsi que les propositions de travaux à effectuer qui en découlent.
- **un atlas synthétique** reprenant la carte et la fiche de synthèse créée pour chacun des cours d'eau prospectés.
- **une géodatabase** fournie au format shape (.shp) et Excel (.xls). Les photographies prises dans les cours d'eau sont associées au fichier shape.
- **une base de données naturaliste** géoréférencée, également au format shape (.shp) et Excel (.xls), pour l'intégration au Système d'Information Inventaire du Patrimoine Naturel (SINP) et à la plateforme KaruNati, le cas échéant.

## 2.2 Résultats obtenus

### 2.2.1 Cours d'eau investigués

Sur les 28 cours d'eau prévus, 27 sont présentés en partie 2.1.1 et ont été prospectés entre mars 2023 et novembre 2023, seule une rivière (Rivière Saint-Louis à Marie-Galante) n'a pas été prospectée par manque de temps. Les 60 j/h initialement estimés ont été utilisés dans leur totalité. Toutefois, pour des raisons d'inaccessibilité, certains tronçons (comme la Ravine du Trou aux Chiens) n'ont pas pu être prospecté à pied dans leur intégralité.

Sur les 5 j/h réservés pour les signalements de désordres tardifs, aucun n'a été utilisé pour l'instant, la DEAL n'ayant pas reçu de signalement pendant la saison cyclonique. Il reste donc à la fin de la campagne de suivi un total de 5 j/h non consommés.

Les tronçons de cours d'eau prospectés en 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous (cf. **Figure 4**). Sur les **28 cours d'eau suivis, cinq sont classés en liste 1** (Petite rivière à Goyave, Rivière Beaugendre, Rivière Bourceau, Rivière du Pérou et Rivière Ziotte) et **un est classé en liste 2** (une section de la Petite rivière à Goyave) au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement (cf. Annexe 3).

N°	Cours d'eau	Commune	Linéaire parcouru (m)	Temps passé (h/j)	Dates des suivis
1	Ravine Petite Briqueterie	Capesterre/Goyave	1 711	2	30/11/2023
2	Canal Perrin	Les Abymes	1 447	2	31/03/2023
3	Canal Descotières	Morne-à-l'Eau	688	1	31/03/2023
4	Canal des Rotours	Morne-à-l'Eau	1 424	2	29/03/2023
5	Rivière d'Audoïn/Ravine Gardel	Le Moule	2 779	2	24/04/2023
6	Ravine du Coin	Petit-Bourg / Baie-Mahault	6 581	5	17/04/2023
7	Petite-Rivière à Goyave	Goyave	2 487	2	06/07/2023
8	Rivière Sens	Gourbeyre	976	1	04/04/2023
9	Rivière du Baillif	Baillif	3 106	4	14/04/2023
10	Rivière Beaugendre	Vieux-Habitants	4 148	3	12/04/2023
11	Rivière Bourceau	Bouillante	1 834	2	19/04/2023
12	Ravine des Corsaires	Baillif	1 784	2	03/04/2023
13	Ravine Blanche	Bouillante	208	1	09/05/2023
14	Rivière Celleron	Bouillante	1 087	2	06/06/2023
15	Rivière Colas	Bouillante / Pointe Noire	715	2	13/03/2023
16	Ravine Ferré	Goyave	2 732	2	20/11/2023
17	Grande Rivière de CBE	Capesterre-Belle-Eau	1 851	2	26/07/2023
18	Rivière du Pérou	Capesterre-Belle-Eau	1 534	2	26/07/2023
19	Rivière de Bouillante	Bouillante	3 116	4	22/05/2023
20	Ravine Borine	Saint-Claude	2 429	2	19/06/2023
21	Ravine Trou aux chiens	3R/Capesterre	3 078	4	06/11/2023
22	Ravine Gombo	Sainte-Rose	2 089	2	27/03/2023
23	Ravine Carrière	Sainte-Rose	2 023	2	27/03/2023
24	Ravine Baret	Sainte-Rose	3 396	2	27/03/2023
25	Ravine Boisneuf	Lamentin	2 066	2	20/03/2023
26	Ravine Grossou	Lamentin	930	1	20/03/2023
27	Rivière Ziotte	Deshaies	764	2	17/05/2023
27 cours d'eau suivis		16 communes	56 983	60	-

Figure 4 : Cours d'eau prospectés en 2023 (Hors Rivière Saint-Louis)

## 2.2.2 Prospections de terrain

**27 tronçons de cours d'eau** ont été parcourus en 2023, soit un linéaire total d'environ **57 km**.

Toutes les sorties (hormis l'aval de la Ravine du Trou aux Chiens) ont été effectuées à pied en longeant ou en marchant dans le lit du cours d'eau à une vitesse de déplacement moyenne estimée à 500m/h. Bien évidemment, cette vitesse varie de manière significative selon la facilité d'accès au cours d'eau, sa morphologie, l'état de ses berges et la hauteur d'eau. Les données ont été saisies sur un smartphone de terrain, le MDS.

Au total, **427 fiches** ont été créées par les agents pour constater des désordres dans les rivières.

## 2.2.3 Analyse des données

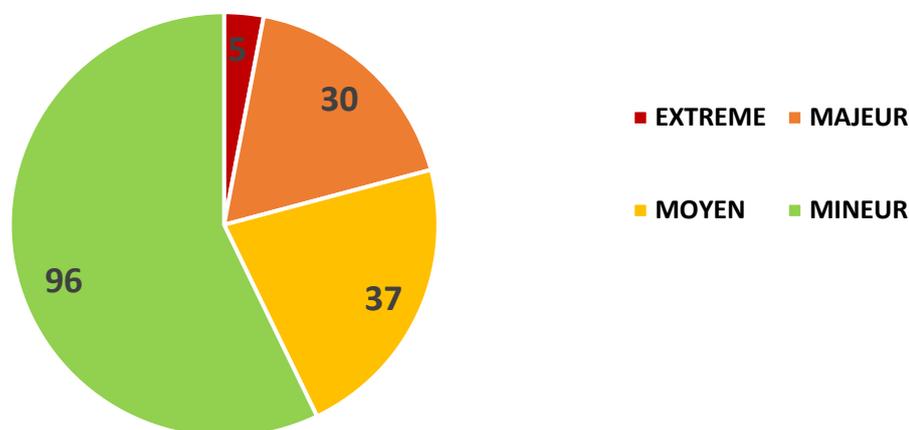
Les fiches et cartes de synthèses reprenant l'ensemble des observations menées par cours d'eau sont présentées dans le document annexe **Atlas MIG 2023**.

### 2.2.3.1 Les obstacles au libre écoulement des eaux

En 2023, **172 obstacles au libre écoulement des eaux** ont été relevés sur les tronçons de cours d'eau définis. Parmi eux, on distingue **168 embâcles** et **4 atterrissements**.

#### ❖ *Embâcles :*

Comme l'illustre le graphique suivant (cf. **Figure 5**), sur 168 embâcles relevés, 5 présentent un niveau de vigilance « extrême », 30 un niveau de vigilance « majeur », 37 un niveau de vigilance « moyen » et 96 un niveau de vigilance « mineur ».



**Figure 5 :** Nombre d'embâcles relevés en 2023 selon le niveau de vigilance

Les **5 embâcles « extrêmes »** sont situés sur les cours d'eau suivants. Leur ampleur constitue un danger imminent pour la sécurité des biens et des personnes situées à proximité. Ces embâcles doivent donc être supprimés de manière urgente.

- ▶ Rivière Ziotte (Deshaies) → **1 embâcle**
- ▶ Rivière de Bouillante (Bouillante) → **1 embâcle**
- ▶ Rivière Sens (Gourbeyre) → **1 embâcle**
- ▶ Ravine Borine (Saint-Claude) → **1 embâcle**
- ▶ Ravine Petite Briqueterie (Goyave) → **1 embâcle**



**Figure 6 :** Quelques embâcles de type « extrême » observés en 2023

Les **30 embâcles** relevés avec un niveau de vigilance « **majeur** » nécessitent à moyen terme des travaux d'enlèvement. Toutefois, l'échéance des travaux est à mettre en perspective avec la présence dans la rivière d'un ou plusieurs embâcles de type « extrême ». Les 12 cours d'eau concernés sont les suivants :

- ▶ Canal des Rotours (Morne-à-l'Eau) → **2 embâcles**
- ▶ Ravine Borine (Saint-Claude) → **1 embâcle**
- ▶ Ravine Baret (Sainte-Rose) → **2 embâcles**
- ▶ Ravine du Trou aux Chiens (3R/Capesterre-Belle-Eau) → **4 embâcles**
- ▶ Ravine Ziotte (Deshaies) → **1 embâcle**
- ▶ Ravine Petite Briqueterie (Capesterre/Goyave) → **4 embâcles**
- ▶ Ravine Carrière (Sainte-Rose) → **5 embâcles**
- ▶ Ravine Ferré (Goyave) → **7 embâcles**
- ▶ Ravine Gombo (Sainte-Rose) → **1 embâcle**
- ▶ Rivière du Coin (Petit-Bourg/Baie-Mahault) → **1 embâcle**
- ▶ Rivière de Bouillante (Bouillante) → **1 embâcle**
- ▶ Rivière d'Audoin & Ravine Gardel (Le Moule) → **1 embâcle**

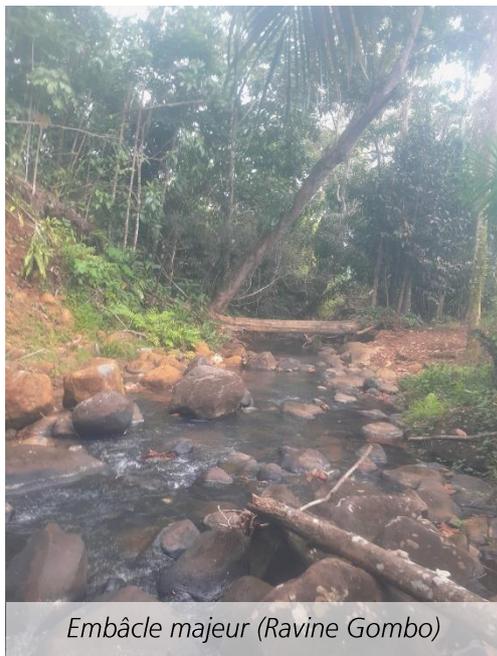
**37 embâcles** évalués à un niveau de vigilance « **moyen** » requièrent des travaux d'enlèvement à plus long terme. Ce type d'embâcle a été relevé dans 11 cours d'eau différents :

- ▶ Canal des Rotours (Morne-à-l'Eau) → **4 embâcles**
- ▶ Petite Rivière à Goyave (Goyave) → **1 embâcle**
- ▶ Ravine Carrière (Sainte-Rose) → **3 embâcles**
- ▶ Ravine Ferré (Goyave) → **4 embâcles**
- ▶ Ravine Boisneuf (Lamentin) → **1 embâcle**
- ▶ Rivière d'Audoin & Ravine Gardel (Le Moule) → **4 embâcles**
- ▶ Rivière Bourceau (Bouillante) → **1 embâcle**
- ▶ Rivière de Bouillante (Bouillante) → **1 embâcle**
- ▶ Ravine Borine (Saint-Claude) → **5 embâcles**
- ▶ Ravine du Trou aux Chiens (3R/Capesterre-Belle-Eau) → **7 embâcles**
- ▶ Ravine Petite Briqueterie (Capesterre/Goyave) → **6 embâcles**

Les **96 embâcles de type « mineur »** doivent faire l'objet d'une surveillance particulière lors des prochaines campagnes de prospection de la MIG afin de suivre leur éventuelle évolution vers un niveau de vigilance plus élevé. 22 cours d'eau sont concernés :

- ▶ Canal Descotières (Morne-à-l'Eau) → **1 embâcle**
- ▶ Ravine Boisneuf (Lamentin) → **1 embâcle**
- ▶ Ravine Baret (Sainte-Rose) → **16 embâcles**
- ▶ Rivière Colas (Bouillante/Pointe-Noire) → **6 embâcles**
- ▶ Ravine Ziotte (Deshaies) → **4 embâcles**
- ▶ Rivière Bourceau (Bouillante) → **6 embâcles**
- ▶ Ravine Carrière (Sainte-Rose) → **3 embâcles**
- ▶ Rivière Celleron (Bouillante) → **1 embâcle**
- ▶ Ravine Gombo (Sainte-Rose) → **2 embâcles**
- ▶ Rivière de Bouillante (Bouillante) → **7 embâcles**
- ▶ Rivière Beaugendre (Vieux-Habitants) → **2 embâcles**
- ▶ Ravine Blanche (Bouillante) → **1 embâcle**
- ▶ Ravine des Corsaires (Baillif) → **4 embâcles**
- ▶ Ravine Borine (Saint-Claude) → **4 embâcles**
- ▶ Rivière Sens (Gourbeyre) → **1 embâcle**
- ▶ Ravine du Trou aux Chiens (3R/Capesterre-Belle-Eau) → **2 embâcles**
- ▶ Grande Rivière de Capesterre-Belle-Eau (Capesterre-Belle-Eau) → **3 embâcles**
- ▶ Ravine Petite Briqueterie (Capesterre/Goyave) → **5 embâcles**
- ▶ Petite Rivière à Goyave (Goyave) → **2 embâcles**
- ▶ Ravine Ferré (Goyave) → **14 embâcles**
- ▶ Rivière du Coin (Petit-Bourg/Baie-Mahault) → **6 embâcles**
- ▶ Rivière d'Audoin & Ravine Gardel (Le Moule) → **5 embâcles**

Les embâcles observés sont généralement constitués de troncs et de branches d'arbres tombés en travers du lit mais on observe aussi la présence de nombreux déchets d'origine anthropique, notamment des tôles, qui contribuent à créer un obstacle à l'écoulement des eaux.



*Embâcle majeure (Ravine Gombo)*



*Embâcle moyenne (Ravine Ferré)*

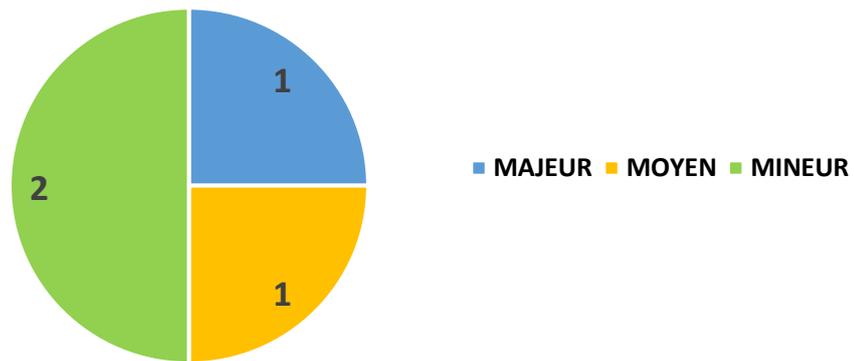


*Embâcle mineur (Rivière Bourceau)*

**Figure 7 :** Différents types d'embâcles observés en 2023

Cette année, la comparaison des données pour les rivières qui avaient déjà été suivies lors des MIG précédentes donne des résultats très variables selon les rivières : il est **donc difficile d'en tirer une tendance générale**. On peut malgré tout différencier les cours d'eau où se forment facilement des embâcles de ceux qui ne sont pas du tout concernés par ce problème. Par exemple, peu d'embâcles ont été observés depuis 2015 dans le Canal Perrin. Alors qu'au contraire, 35 embâcles se sont formés dans la Rivière Sens depuis la première prospection en 2016, on observe également une augmentation générale du nombre d'embâcles sur la Ravine Petite Briqueterie, et une diminution sur la Ravine Trou aux Chiens ou la Rivière Ziotte.

Parmi les 4 atterrissements relevés, 1 seul présente un niveau de vigilance « majeur ». 1 autre correspond à un niveau de vigilance « moyen » et les 2 autres à un niveau de vigilance « mineur », comme le montre le graphique (cf. **Figure 8**).



**Figure 8 :** Nombre d'atterrissements relevés en 2023 selon le niveau de vigilance

**L'atterrissement de type « majeur »** a été relevé dans la **Ravine Petite Briqueterie** (Capesterre/Goyave)

Du fait de leur ampleur, ces atterrissements participent à l'hydromorphologie du cours d'eau. Souvent végétalisés, ils contribuent, en déportant le courant sur la rive opposée, aux phénomènes d'érosions latérales et à la mobilité naturelle du cours d'eau.



**Figure 9 :** Atterrissements végétalisés de type « majeur » observés en 2023

**L'atterrissement de type « moyen »** a été relevé dans la **Ravine Borine** (Saint-Claude)

**2 atterrissements** présentent donc un niveau de vigilance « mineur », sans incidence directe sur l'érosion des berges et l'écoulement des eaux. Ils doivent cependant être surveillés car ils augmentent le risque de formation d'embâcles en retenant les obstacles potentiels (troncs d'arbres, déchets volumineux, etc.). Ils ont été observés dans les cours d'eau suivants :

- ▶ Ravine Blanche (Bouillante) → **1 atterrissement**
- ▶ Petite Rivière à Goyave (Goyave) → **1 atterrissement**

Des travaux de débroussaillage, de scarification (extraction des systèmes racinaires puis broyage), ou d'ouverture de bras mort ou de transfert de déblais par régilage (transfert local de matériaux, dégagement ponctuel d'arches de ponts) pourront être proposés, si jamais ces atterrissements prennent plus d'ampleur à l'avenir.

### L'état des berges

La surveillance régulière de l'état des berges des cours d'eau est indispensable pour limiter les risques existants sur la sécurité des biens et des personnes. En effet, l'habitat est généralement structuré autour de la rivière, de nombreuses constructions sont situées à flanc de berge. Les phénomènes d'érosion peuvent entraîner un effondrement des berges dans le lit de la rivière, ce qui aura pour impact direct un risque d'obstruction du lit et par la suite causer des inondations.

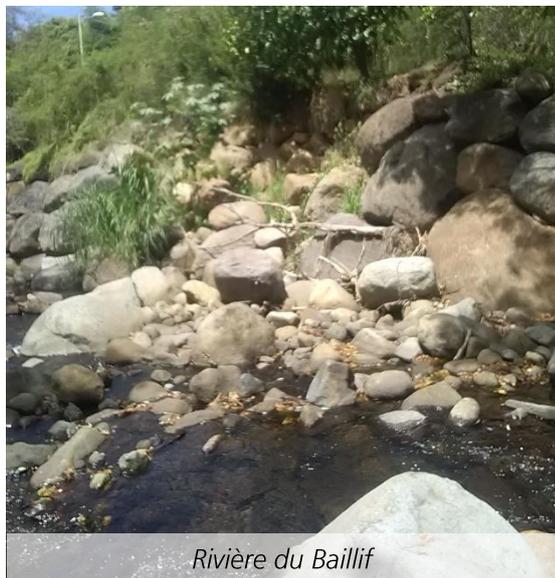
En 2023, **40 zones** ont été signalées comme présentant un risque important de déstabilisation de berge, soit une vingtaine d'observations de moins qu'en 2022. Cette différence s'explique par le fait que les prospections été faites dans une période sans tempête ou cyclone, seuls quelques rivières (Ravine Trou aux Chiens, Ravine Ferré, Ravine Petite Briqueterie par exemple) ont été prospectées après le passage de la **tempêtes Philippe et le cyclone Tammy** en octobre 2023. Les épisodes de cyclone et tempête entraînent de nombreux éboulements et glissements de terrain sur les berges.

Parmi ces zones, on distingue **24 zones d'affouillement** et **16 zones d'éboulement**.

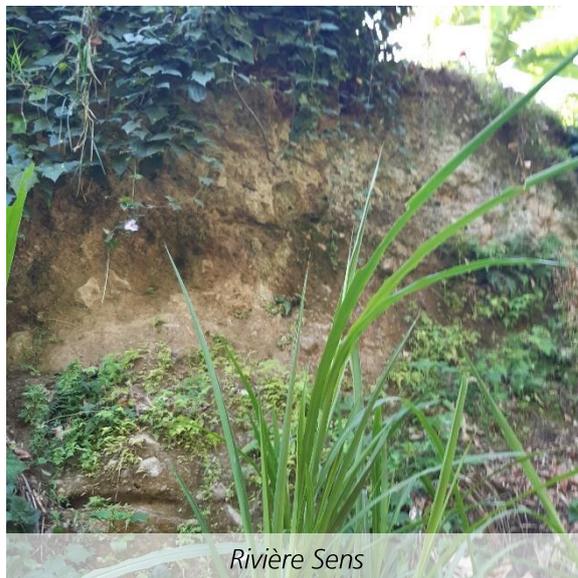
#### ❖ *Affouillement :*

L'affouillement est un phénomène d'érosion causé par le mouvement de l'eau et qui consiste en un creusement progressif à la base des berges. Des zones d'affouillement ont ainsi été observées sur les cours d'eau suivants :

- ▶ Grande Rivière de Capesterre-Belle-Eau (Capesterre-Belle-Eau) → **1 affouillement**
- ▶ Ravine du Trou aux Chiens (3R/Capesterre-Belle-Eau) → **2 affouillements**
- ▶ Ravine Ferré (Goyave) → **1 affouillement**
- ▶ Ravine Carrière (Sainte-Rose) → **1 affouillement**
- ▶ Ravine des Corsaires (Baillif) → **1 affouillement**
- ▶ Rivière Sens (Gourbeyre) → **6 affouillements**
- ▶ Rivière Beaugendre (Vieux-Habitants) → **1 affouillement**
- ▶ Ravine Borine (Saint-Claude) → **3 affouillements**
- ▶ Petite Rivière à Goyave (Goyave) → **1 affouillement**
- ▶ Ravine Blanche (Bouillante) → **1 affouillement**
- ▶ Rivière Bourceau (Bouillante) → **3 affouillements**
- ▶ Rivière du Baillif (Baillif) → **3 affouillements**



Rivière du Baillif



Rivière Sens

**Figure 10 :** Exemple de zones d'affouillement observées en 2023

❖ *Eboulement :*

L'éboulement, conséquence directe de l'érosion de la berge, est un mécanisme de rupture d'un volume de berges cohérentes qui se trouve en surplomb par suite d'un affouillement au pied. Les cours d'eau sur lesquels des zones d'éboulement ont été constatées sont les suivants :

- ▶ Ravine Petite Briqueterie (Capesterre/Goyave) → **3 éboulements**
- ▶ Ravine du Trou aux Chiens (3R/Capesterre-Belle-Eau) → **2 éboulements**
- ▶ Rivière Sens (Gourbeyre) → **2 éboulements**
- ▶ Rivière Beaugendre (Vieux-Habitants) → **3 éboulements**
- ▶ Ravine Borine (Saint-Claude) → **2 éboulements**
- ▶ Rivière Bourceau (Bouillante) → **1 éboulement**
- ▶ Ravine Ziotte (Deshaies) → **3 éboulements**



Ravine Petite Briqueterie



Rivière de Beaugendre

**Figure 11:** Zones d'éboulement observées en 2023 menaçant la sécurité des biens et des personnes

Pour prévenir les risques liés aux problèmes d'érosion, plusieurs ouvrages de consolidation des berges (enrochements, revêtement béton, gabions) ont été construits au cours des dernières années sur les tronçons citadins des rivières. En 2023, les agents ont ainsi relevé **25 ouvrages de consolidations de berges en rive droite** et **25 en rive gauche**. Parmi eux, certains ont fait l'objet de commentaires quant à leur emprise et à leur état de dégradation. De plus, une artificialisation des berges trop importante n'est pas sans impact sur le bon écoulement du cours d'eau. En effet, au contact d'une surface plus lisse, l'eau va prendre plus de vitesse au lieu d'être freinée par les roches et les racines des arbres. En cas d'augmentation brutale du débit, la force du courant risque de créer des zones d'affouillement dans les berges non consolidées, ou pire de détruire des ouvrages plus en aval. Ce risque existe pour la Ravine Blanche, Rivière de Bouillante ou la Rivière de Baillif, où les berges sont enrochées ou bétonnées sur plusieurs centaines de mètres, notamment à l'approche de zones urbanisées.

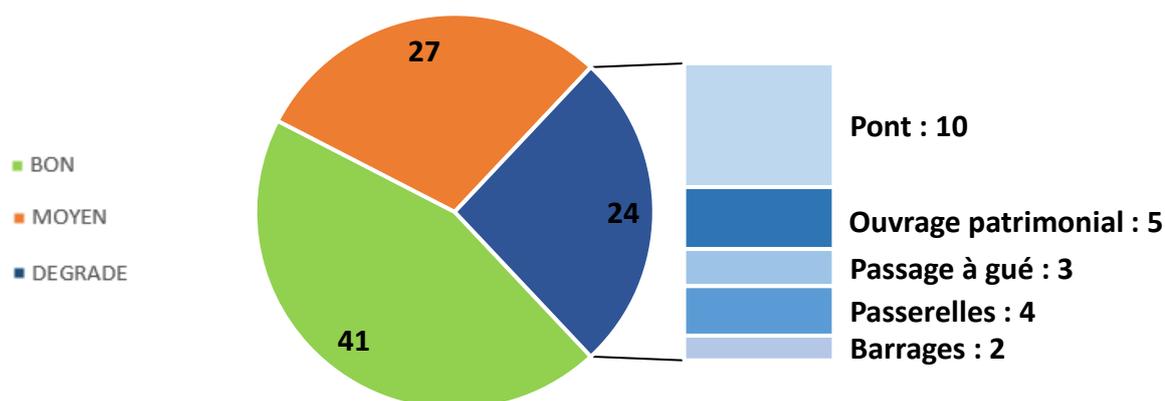
Enfin, toujours dans un objectif de canalisation et de renforcement des berges, des digues latérales sont parfois construites.

### 2.2.3.2 Les ouvrages

Au cours de leur prospection, les agents ont relevé pour chaque ouvrage observé en rivière son type (pont, passerelle, barrage, gué, buse, seuil et ouvrage patrimonial), leur hauteur éventuelle de chute d'eau et leur état (bon, moyen ou dégradé).

En 2023, **92 ouvrages** ont ainsi été recensés au cours des prospections de terrain. Parmi eux, on distingue **49 ponts, 11 passerelles, 15 buses, 7 barrages, 7 ouvrages patrimoniaux** et **3 passages à gué**.

Si **41 de ces ouvrages sont jugés en bon état, 27 ont été évalués comme étant dans un état moyen et 24 sont dégradés** (cf. [Figure 12](#)).



**Figure 12 :** Nombre d'ouvrages observés en 2023 selon leur état de dégradation

Sur les **24 ouvrages dégradés**, on trouve 4 passerelles, 2 barrages, 10 ponts, 3 passages à gué et 5 ouvrages patrimoniaux.

Les **10 ponts dégradés** sont situés sur les cours d'eau suivants :

- ▶ Ravine Baret (Sainte-Rose) → **1 pont dégradé inférieur à 4 m**
- ▶ Ravine Carrière (Sainte-Rose) → **1 pont dégradé inférieur à 4 m**

- ▶ Rivière Colas (Bouillante/Pointe-Noire) → **1 pont dégradé supérieur à 4 m**
- ▶ Rivière Beaugendre (Vieux-Habitants) → **2 ponts dégradés inférieurs à 4 m**
- ▶ Rivière Sens (Gourbeyre) → **2 ponts dégradés inférieurs à 4 m**
- ▶ Ravine du Trou aux Chiens (3R/Capesterre-Belle-Eau) → **1 pont dégradé inférieur à 4 m**
- ▶ Petite Rivière à Goyave (Goyave) → **1 pont dégradé inférieur à 4 m**

Les **4 passerelles dégradées** sont situées sur les cours d'eau suivants :

- ▶ Ravine Baret (Sainte-Rose) → **3 passerelles dégradées inférieures à 4 m**
- ▶ Rivière Beaugendre (Vieux-Habitants) → **1 passerelle dégradée inférieure à 4 m**

Les **2 barrages dégradés** se trouvent sur les rivières suivantes :

- ▶ Ravine Baret (Sainte-Rose) → **1 barrage dégradé**
- ▶ Ravine Ziotte (Deshaies) → **1 barrage dégradé**

Les **3 passages à gué dégradés** sont situés sur les cours d'eau suivants :

- ▶ Rivière Celleron (Bouillante) → **1 passage à gué dégradé**
- ▶ Rivière Beaugendre (Vieux-Habitants) → **1 passage à gué dégradé**
- ▶ Rivière d'Audoïn & Ravine Gardel (Le Moule) → **1 passage à gué dégradé**

Enfin, les **5 ouvrages patrimoniaux dégradés** sont situés sur les cours d'eau suivants :

- ▶ Rivière Colas (Bouillante/Pointe-Noire) → **1 ouvrage patrimonial dégradé**
- ▶ Rivière Bourceau (Bouillante) → **1 ouvrage patrimonial dégradé**
- ▶ Ravine Borine (Saint-Claude) → **1 ouvrage patrimonial dégradé**
- ▶ Ravine du Trou aux Chiens (3R/Capesterre-Belle-Eau) → **1 ouvrage patrimonial dégradé**
- ▶ Rivière du Pérou (Capesterre-Belle-Eau) → **1 ouvrage patrimonial dégradé**

Les **27 ouvrages évalués en état moyen** doivent faire l'objet d'une vigilance particulière afin de contenir l'évolution de leur dégradation. Il s'agit de 14 ponts, 4 passerelles, 2 barrages, 5 buses et 2 ouvrages patrimoniaux.

Les **41 ouvrages en bon état** ne sont pas concernés par ces mesures de précaution. Toutefois, il convient de souligner que, parmi les ouvrages relevés en 2023, **26 présentent une hauteur de chute d'eau supérieure à 25 cm** et ont donc un impact négatif sur la continuité écologique du cours d'eau, et ce quel que soit l'état de l'ouvrage.



Rivière Colas



Rivière Baret

**Figure 13 :** Exemples d'ouvrages perturbant la continuité écologique des cours d'eau

### 2.2.3.3 Les travaux en rivière

En 2023, les agents de l'ONF n'ont constaté **aucun chantier en cours** en rivière, soit un de moins qu'en 2022 et nettement moins qu'en 2021.

#### Les rejets et sources de pollution

Afin de suivre et mieux connaître la qualité environnementale des cours d'eau en Guadeloupe, les agents de l'ONF ont relevé lors de leurs prospections les rejets d'origine anthropique, c'est-à-dire les déchets et rejets liquides de tous types. De manière générale, les sources de pollution se situent dans les zones les plus urbanisées, le plus souvent localisées à l'aval des cours d'eau.

Pour rappel, les dépôts de déchets, s'ils sont volumineux, agissent aussi en tant qu'embâcle et peuvent entraver le libre écoulement des eaux et ainsi **augmenter le risque d'inondation.**

#### ❖ *Dépôts de déchets :*

En 2023, **71 dépôts de déchets** ont été recensés, soit environ **26% de plus qu'en 2022** (l'année précédente on observait déjà une augmentation de 25% par rapport à 2021). Ils se répartissent en 26 dépôts de déchets ménagers (DM), 27 de déchets agricoles (DA), 15 de déchets de chantiers (DC), ainsi que 3 véhicules hors d'usages (VHU) et 4 observations d'animaux morts (AM). Les déchets domestiques et agricoles représentent ainsi près d'un tiers chacun des dépôts sauvages observés, comme le montre le graphique ci-dessous (cf. **Figure 14**).

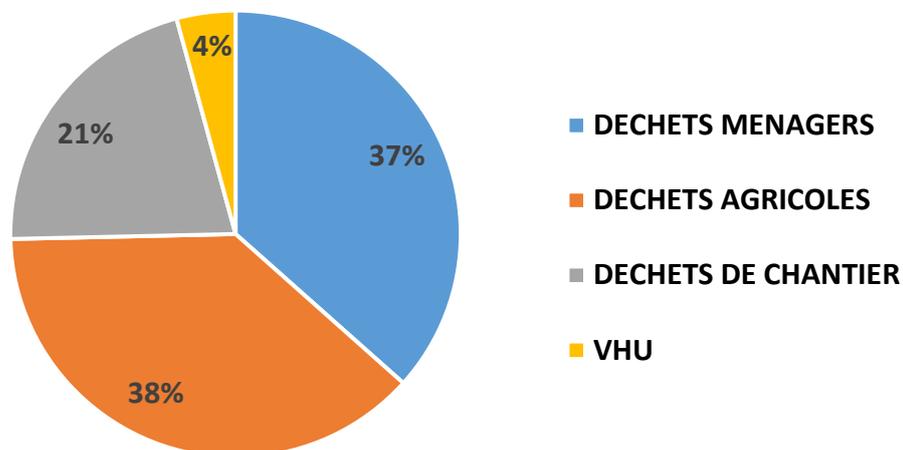


Figure 14 : Répartition par type de déchets des dépôts observés dans les cours d'eau en 2023

Les 23 cours d'eau concernés sont les suivants :

- ▶ Ravine Baret (Sainte-Rose) → 5 dépôts de déchets
- ▶ Rivière Colas (Bouillante/Pointe-Noire) → 4 dépôts de déchets
- ▶ Ravine Carrière (Sainte-Rose) → 1 dépôt de déchets
- ▶ Rivière Bourceau (Bouillante) → 3 dépôts de déchets
- ▶ Ravine Gombo (Sainte-Rose) → 1 dépôt de déchets
- ▶ Rivière Celleron (Bouillante) → 3 dépôts de déchets
- ▶ Ravine Boisneuf (Lamentin) → 3 dépôts de déchets
- ▶ Rivière de Bouillante (Bouillante) → 3 dépôts de déchets
- ▶ Ravine Blanche (Bouillante) → 3 dépôts de déchets
- ▶ Rivière du Baillif (Baillif) → 1 dépôt de déchets
- ▶ Ravine des Corsaires (Baillif) → 9 dépôts de déchets
- ▶ Ravine Borine (Saint-Claude) → 9 dépôts de déchets
- ▶ Rivière Sens (Gourbeyre) → 1 dépôt de déchets
- ▶ Ravine du Trou aux Chiens (3R/Capesterre-Belle-Eau) → 6 dépôts de déchets
- ▶ Rivière du Pérou (Capesterre-Belle-Eau) → 4 dépôts de déchets
- ▶ Grande Rivière de Capesterre-Belle-Eau (Capesterre-Belle-Eau) → 1 dépôt de déchets
- ▶ Ravine Petite Briqueterie (Capesterre/Goyave) → 3 dépôts de déchets
- ▶ Petite Rivière à Goyave (Goyave) → 2 dépôts de déchets
- ▶ Rivière du Coin (Petit-Bourg/Baie-Mahault) → 1 dépôt de déchets
- ▶ Ravine Grossou (Lamentin) → 1 dépôt de déchets
- ▶ Rivière d'Audoin & Ravine Gardel (Le Moule) → 7 dépôts de déchets



*Rivière Colas*



*Ravine Petite Briqueterie*



*Ravine Boisneuf*



*Rivière d'Audoain et Ravine Gardel*



*Rivière du Pérou*

**Figure 15 :** Exemples de dépôts de déchets observés en 2023

❖ *Rejets :*

Cette année, **45 points de rejets** ont été constatés, 5 de plus par rapport aux relevés effectués en 2022. 18 sont des rejets d'eaux usées domestiques (EUD), 15 des rejets d'eaux pluviales et 12 des rejets « autres » ou non identifiés (effluents d'élevage, hydrocarbures, etc.). 11 cours d'eau sur les 27 prospectés sont concernés par un ou plusieurs types de rejets, soit moins de la moitié :

- ▶ Ravine Baret (Sainte-Rose) → **4 rejets d'eaux usées et 1 rejet non identifié**
- ▶ Ravine Gombo (Sainte-Rose) → **1 rejet non identifié**
- ▶ Ravine Boisneuf (Lamentin) → **1 rejet non identifié**
- ▶ Rivière d'Audoïn & Ravine Gardel (Le Moule) → **1 rejet non identifié**
- ▶ Ravine Blanche (Bouillante) → **1 rejet d'eaux usées et 1 rejet non identifié**
- ▶ Rivière du Baillif (Baillif) → **1 rejet d'eaux usées**
- ▶ Ravine des Corsaires (Baillif) → **3 rejets d'eaux usées et 3 rejets non identifiés**
- ▶ Rivière Sens (Gourbeyre) → **4 rejets d'eaux usées**
- ▶ Ravine du Trou aux Chiens (3R/Capesterre-Belle-Eau) → **2 rejets d'eaux usées et 2 rejets non identifiés**
- ▶ Rivière du Pérou (Capesterre-Belle-Eau) → **1 rejet non identifié**
- ▶ Rivière du Coin (Petit-Bourg/Baie-Mahault) → **3 rejets d'eaux usées et 1 rejet non identifié**

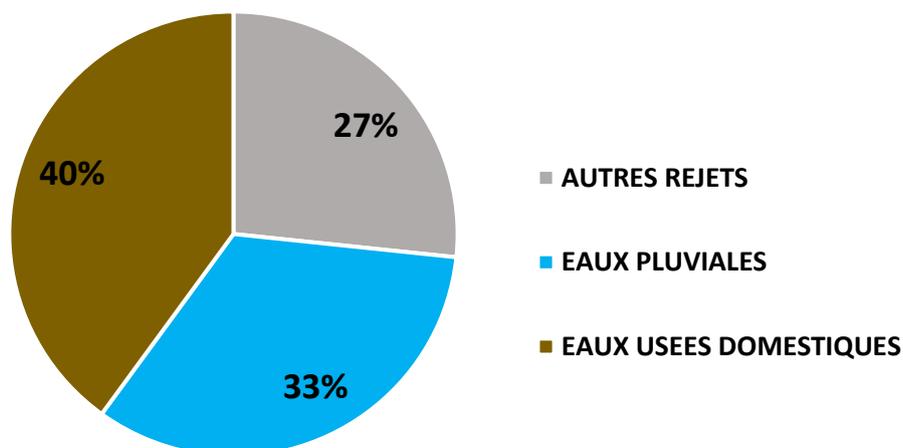


Figure 16 : Répartition par origine des rejets observés dans les cours d'eau en 2023



*Ravine Baret*



*Ravine des Corsaires*



*Rivière du Coin*

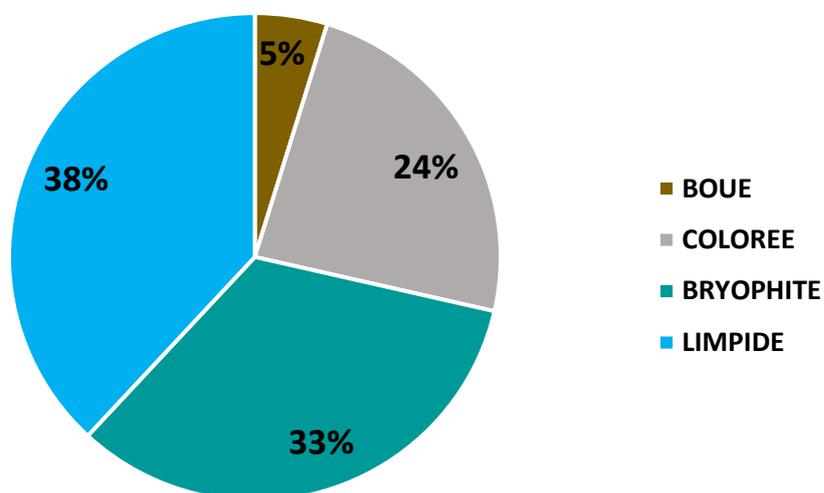


*Ravine Trou aux Chiens*

**Figure 17 :** Divers rejets d'eaux usées domestiques observés en 2023

Pour l'ensemble des rejets observés, la qualité de l'eau a été évaluée à vue d'œil afin d'estimer grossièrement la pollution qu'ils engendrent sur les cours d'eau concernés (cf. **Figure 18**). Des présomptions de pollutions ont été identifiées pour au moins **21 rejets**. Ils sont situés sur les cours d'eau suivants :

- ▶ Rivière du Coin (Petit-Bourg/Baie-Mahault)
- ▶ Ravine du Trou aux Chiens (3R/Capesterre-Belle-Eau)
- ▶ Rivière Sens (Gourbeyre)
- ▶ Ravine des Corsaires (Baillif)
- ▶ Rivière du Baillif (Baillif)
- ▶ Ravine Blanche (Bouillante)
- ▶ Ravine Gombo (Sainte-Rose)
- ▶ Ravine Baret (Sainte-Rose)



**Figure 18** : Qualité de l'eau observée dans les cours d'eau en 2023

On trouve aussi de nombreux **rejets d'effluents d'élevage**, principalement de cochons (Rivière Sens, Ravine du Trou aux Chiens).

#### 2.2.3.4 Les prélèvements

En 2023, **12 points de prélèvement d'eau** ont été rapportés par les agents, soit un de moins qu'en 2022. Parmi ces 12 prélèvements, 9 seraient à usage agricole et 3 à usage domestique.

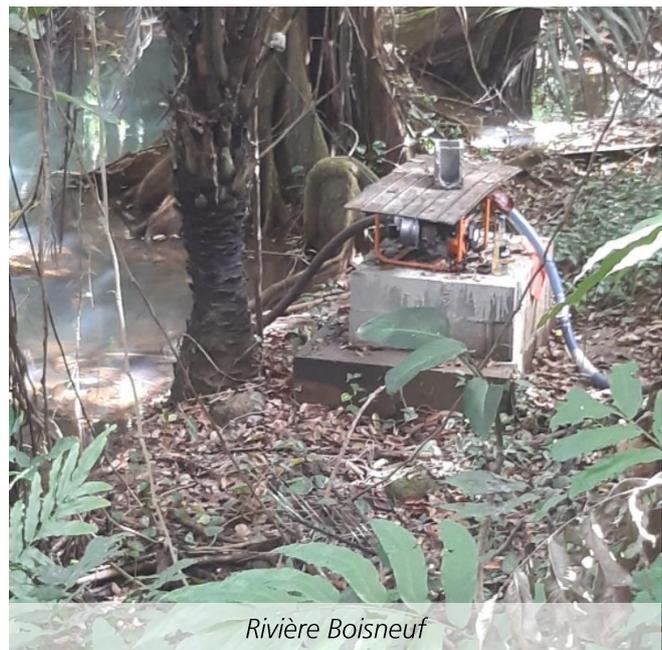
Les **9 prélèvements à usage agricole** sont situés sur les cours d'eau suivants :

- ▶ Ravine Baret (Sainte-Rose) → **2 prélèvements**
- ▶ Ravine Gombo (Sainte-Rose) → **1 prélèvement**
- ▶ Ravine Boisneuf (Lamentin) → **1 prélèvement**
- ▶ Rivière Bourceau (Bouillante) → **2 prélèvements**
- ▶ Ravine du Trou aux Chiens (3R/Capesterre-Belle-Eau) → **3 prélèvements**

Les **3 prélèvements à usage domestique** se trouvent sur :

- ▶ Ravine des Corsaires (Baillif) → **2 prélèvements**
- ▶ Rivière du Coin (Petit-Bourg/Baie-Mahault) → **1 prélèvement**

L'ensemble de ces 12 prélèvements **disposent d'un système de pompage**.



**Figure 19** : Prélèvements avec système de pompage observés en 2023

### 2.2.3.5 Les espèces exotiques envahissantes

En 2023, **40 stations d'espèces exotiques envahissantes** ont été recensées. Il s'agit généralement de zones d'emprise du **Bambou commun** (*Bambusa vulgaris*) en majorité (35), mais aussi de façon plus anecdotique de **Sansevieria** (*Sansevieria hyacinthoides*) (1) et **Acacia de St-Domingue** (*Dichrostachys cinerea*) (4), situées sur les 11 cours d'eau suivants :

- ▶ Ravine Petite Briqueterie (Capesterre/Goyave) → **1 station**
- ▶ Ravine Carrière (Sainte-Rose) → **13 stations**
- ▶ Ravine du Trou aux Chiens (3R/Capesterre-Belle-Eau) → **2 stations**
- ▶ Rivière Beaugendre (Vieux-Habitants) → **2 stations**
- ▶ Ravine Ferré (Goyave) → **2 stations**
- ▶ Rivière du Coin (Petit-Bourg/Baie-Mahault) → **10 stations**
- ▶ Ravine Baret (Sainte-Rose) → **3 stations**
- ▶ Rivière d'Audoïn & Ravine Gardel (Le Moule) → **2 stations**
- ▶ Ravine Borine (Saint-Claude) → **2 stations**
- ▶ Ravine Boisneuf (Lamentin) → **1 station**
- ▶ Rivière du Baillif (Baillif) → **2 stations**

Au-delà de son caractère invasif, le bambou commun présente la particularité de former facilement de très gros agrégats, et a de fait été à l'origine de nombreux embâcles au cours des années passées. Très implanté sur les berges de nombreux cours d'eau, en particulier en Nord Basse-Terre de Sainte-Rose à Baie-Mahault (Ravine Carrière et Rivière du Coin ici), il doit donc faire l'objet d'une surveillance accrue.



**Figure 20 :** Exemples de stations de bambou commun (droite et gauche) ou acacia de St-Domingue (centre) observées en 2023

## 2.3 Proposition de travaux

Pour donner suite aux prospections de terrain et à l'analyse des données, des travaux d'entretien ou la mise en place de veilles spécifiques sont préconisés dans plusieurs cours d'eau pour conserver ou restaurer le libre écoulement hydraulique.

### 2.3.1 Travaux d'enlèvement d'embâcles

Concernant la gestion des embâcles, des travaux d'enlèvements sont à programmer de manière urgente sur les cours d'eau suivants :

- ▶ **PRIORITÉ 1 – Ravine Borine (Saint-Claude)** : 1 embâcle extrême, 1 embâcle majeur, 5 embâcles moyens et 4 embâcles mineurs (11 embâcles au total)
- ▶ **PRIORITÉ 2 – Ravine Carrière (Sainte-Rose)** : 5 embâcles majeurs, 3 embâcles moyens et 3 embâcles mineurs (11 embâcles au total)
- ▶ **PRIORITÉ 3 – Ravine du Trou aux Chiens (3R/Capesterre-Belle-Eau)** : 4 embâcles majeurs, 7 embâcles moyens et 2 embâcles mineurs (13 embâcles au total)
- ▶ **PRIORITÉ 4 – Rivière de Bouillante (Bouillante)** : 1 embâcle extrême, 1 embâcle majeur, 1 embâcle moyen et 7 embâcles mineurs (10 embâcles au total)
- ▶ **PRIORITÉ 5 – Ravine Petite Briqueterie (Capesterre/Goyave)** : 1 embâcle extrême, 4 embâcles majeurs, 6 embâcles moyens et 5 embâcles mineurs (16 embâcles au total)

Il conviendra de réaliser en priorité les travaux d'enlèvements d'embâcles sur ces cours d'eau. Si le budget disponible le permet, la mise en œuvre de travaux pour les 4 cours d'eau supplémentaires suivants s'avèrerait pertinente :

- ▶ **Ravine Ziotte (Deshaies)** : 1 embâcle extrême, 1 embâcle majeur et 4 embâcles mineurs (6 embâcles au total)
- ▶ **Rivière Sens (Gourbeyre)** : 1 embâcle extrême et 1 embâcle mineur (2 embâcles au total)
- ▶ **Ravine Ferré (Goyave)** : 7 embâcles majeurs, 4 embâcles moyens et 14 embâcles mineurs (25 embâcles au total)
- ▶ **Rivière d'Audoin & Ravine Gardel (Le Moule)** : 1 embâcle majeur, 4 embâcles moyens et 5 embâcles mineurs (10 embâcles au total)

En termes de justification, la priorisation a été faite selon trois modalités : la présence d'embâcles extrêmes/majeurs, la mise en place de travaux d'entretien du cours d'eau durant l'année et la situation du cours d'eau en termes de risques encourus pour la population (proximité avec des espaces urbains ou non). Les cours d'eau de priorité 1 à 3 (Ravine Borine, Ravine Carrière et Ravine Trou aux Chiens) sont situés en proximité d'espaces urbains, auxquels s'ajoute la présence d'embâcle extrême, d'embâcles majeurs et le nombre d'embâcles totaux (classant Ravine Borine et Ravine Carrière en prioritaires).

Si la présence d'embâcles extrêmes sur la Rivière de Bouillante et Ravine Petite Briqueterie nécessite une intervention, il convient de nuancer leur niveau de priorité 4 et 5 avec les faibles enjeux en termes de risques encourus pour la population, ces deux cours d'eau ne présentant pas d'enjeux majeurs en aval de son cours.

De la même manière pour les 4 cours d'eau suggérés en plus au programme de travaux, ceux-ci présentent soit un certain nombre d'embâcles majeurs (7 pour la Ravine Ferré par exemple) mais

compensent par leur éloignement de zones urbaines et donc enjeux moindres, soit par la réalisation de travaux d'entretien cette année 2023 mais dont la périodicité des travaux nécessitera un retour pour l'année suivante (Ravine Ziotte et Rivière Sens).

### 2.3.2 Travaux de consolidation de berges

Afin de lutter contre les phénomènes d'affouillement et d'éboulement de berges, la mise en œuvre de travaux de consolidation de berges est nécessaire sur certains cours d'eau :

- ▶ **Ravine Borine (Saint-Claude)** : plusieurs zones d'éboulement et d'affouillement mais deux à traiter de manière urgente car susceptible de provoquer à court terme l'effondrement de deux maisons.
- ▶ **Ravine Ziotte (Deshaies)** : Trois zones d'éboulements dont une obturant la ravine par la berge gauche.
- ▶ **Rivière du Baillif (Baillif)** : Trois zones d'affouillements dont une érodant grandement la berge à proximité d'une habitation.
- ▶ **Rivière Sens (Gourbeyre)** : Très grand nombre d'affouillements et d'éboulements, dont certains accentués depuis la tempête Fiona, enjeux importants car zone urbanisée.

À défaut de pouvoir réaliser ces travaux, une surveillance spécifique devra à minima être mise en œuvre au cours des années à venir.

### 2.3.3 Travaux de curage

Afin de restaurer le libre écoulement hydraulique et de limiter l'accumulation de débris susceptibles de former des embâcles, un travail de curage est à prévoir sous un ouvrage. Il est situé sur le cours d'eau suivant :

- ▶ **Ravine Carrière (Sainte-Rose)** : curage préconisé afin de lutter contre un éboulement, la ravine n'est plus visible sur une longue distance.



Figure 21 : Travaux de curage préconisés

### 2.3.4 Travaux de restauration d'ouvrages dégradés

Les 24 ouvrages dégradés mentionnés précédemment doivent faire l'objet à terme de travaux de restauration. Une priorité est à donner à l'ouvrage suivant, selon leur usage et leur fréquentation.

- ▶ **Rivière Beaugendre (Vieux-Habitants)** : pont proche de st-joseph est tellement dégradé et inutilisable, dévie le lit de la rivière.

Le respect de la continuité écologique des cours d'eau devra être pris en compte pour les ouvrages présentant une hauteur de chute supérieure à 25 cm. Par ailleurs, la destruction de certains seuils ou anciens barrages qui perturbent encore aujourd'hui le bon fonctionnement écologique des cours d'eau, serait cruciale à réaliser, dans le cadre de la prise en compte de la trame bleue notamment.

### 2.3.5 Surveillance et entretien courant

Par sa capacité à se regrouper en touffes instables sur les berges et à former des agrégats susceptibles de créer des obstacles à l'écoulement des eaux, une surveillance spécifique est à maintenir sur l'ensemble des cours d'eau sur lesquels le bambou est très implanté :

- ▶ Rivière du Coin (Petit-Bourg/Baie-Mahault)
- ▶ Ravine Baret (Sainte-Rose)
- ▶ Ravine Carrière (Sainte-Rose)

Si l'on veut lutter durablement contre la présence des espèces exotiques envahissantes végétales dans nos cours d'eau, des opérations de restauration de la ripisylve en réimplantant ou favorisant les espèces indigènes doivent être intégrées dans le futur programme de travaux d'entretien. Mettre en œuvre les techniques de génie écologique, expérimentées par le parc national dans le projet PROTEGER, lors d'une phase opérationnelle serait également une belle opportunité de démontrer l'efficacité de ces solutions fondées sur la Nature.

**Des opérations de nettoyage et d'enlèvement des déchets doivent être mises en œuvre** afin de limiter la formation d'obstacles à l'écoulement des eaux et de réduire les impacts anthropiques sur la qualité des eaux.

**Une évaluation des points de rejets et de prélèvements signalés est à réaliser.** Cette action doit s'accompagner d'opérations de sensibilisation et de police, auprès des riverains, des communes afin de limiter les pollutions du milieu naturel.

### 3. Perspectives MIG 2024

L'année 2023 a été marquée par deux événements météorologiques remarquables (tempête Philippe et Ouragan Tammy, octobre 2023) ayant entraîné des inondations de grande ampleur, en particulier dans le Sud Basse-Terre. Ces phénomènes météorologiques se sont déroulés avant la fin des prospections (5 à 6 cours d'eau restant).

Les ravines Ferré, Petite Briqueterie et Trou aux Chiens ont été prospectées après le passage des deux événements. Les éboulements et affouillements relevés (notamment Ferré et Petite Briqueterie) y sont directement imputables.

Une organisation a été mise en place dès fin 2022 pour que les agents puissent commencer plus tôt dans l'année les prospections et ainsi éviter les contraintes dues aux prospections en période cyclonique (reports dus aux mauvaises conditions météorologiques fréquentes en saison cyclonique). Néanmoins, l'année 2023 a été marquée par un turn-over au sein des équipes SBDD et SFT contraignant à allonger la période de prospection (tuilage, prise en main des méthodes, etc.).

Les prospections de la MIG Rivière 2024 débiteront a priori dès février. Néanmoins, l'année 2024 sera marquée par la mise en place d'un marché de quasi-régie « en cascade » à bons de commande pour pouvoir ajouter des travaux supplémentaires, en plus des travaux d'entretien définis dans les cours d'eau prospectés via la MIG Rivière (nécessitant une intervention urgente). L'objectif étant de gagner du temps en couplant suivis de la MIG et préparation des chantiers pour certains cours d'eau dont on connaît la propension à former des embâcles. Les travaux pourront ainsi commencer en amont de la saison cyclonique.

Cette année encore, les cours d'eau prioritaires pour les travaux d'entretien seront à la fois issus des prospections de la MIG et du programme pluriannuel d'intervention en cours d'eau, document cartographique commandé par la DEAL et réalisé par l'ONF sur la base des données des MIG de 2015 à 2022. La proposition d'un Plan Pluriannuel d'Entretien des cours d'eau du Domaine Public Fluvial (DPF) (débutée en 2022) permet de définir des fréquences d'intervention dans les cours d'eau et donc d'établir chaque année une liste de cours d'eau à entretenir indépendamment de la MIG. La fréquence des interventions est définie selon les données récoltées lors des prospections : embâcles, atterrissements, la présence de bambous, risques d'érosion de berges et de données de partenaires externes : les enjeux bâtis, les zones inondables et les données spécifiques de chaque bassin versant.

Les données issues de cette année ont permis de prioriser des cours d'eau prioritaires à prospecter pour 2024 ainsi que la fréquence d'interventions pour les cours d'eau déjà prospectés. L'outil étant relativement récent, celui-ci sera amené à évoluer : à l'issue de chaque MIG, les recensements annuels peuvent être intégrés à l'outil afin de l'enrichir et d'affiner l'analyse. Quelques jours sont gardés pour la finalisation de l'outil.

# ANNEXES

<b>Annexe 1</b> : Notice du projet TDS .....	<b>34</b>
<b>Annexe 2</b> : Définition des niveaux de vigilance .....	<b>36</b>
<b>Annexe 3</b> : Classement des cours d'eau en Guadeloupe .....	<b>37</b>

## Notice du projet TDS MIG\_Rivière\_2019

### Feuille 1 : GENERAL

**DATE** : Date de passage (remplissage automatique)  
**AGENT** : Nom de l'agent réalisant le relevé (pour chaque relevé). Si agent hors UTAG ou USED, choisir «Autre» et préciser le nom dans «OBS»  
**MORPH\_CE** : Morphologie du cours d'eau (ravine, torrent, etc.)  
**OBS** : Observation éventuelles  
**ENT\_SOR** : Préciser le type de relevé  
**Entrée** : Point d'entrée dans la rivière (début du suivi)  
**Relevé** : Relevé classique (valeur par défaut)  
**Sortie** : Point de sortie de la rivière (fin du suivi)

### Feuille 2 : BERGE

**RISQ\_ID** : Identification des secteurs à risque d'instabilité au moment T  
**Eboulement** : zone avec berge instable  
**Affouillement** : zone où l'eau creuse sous les berges  
**RIPISYLVE** : Préciser si la berge menacée présente, ou non, de la ripisylve  
**Présente** : La berge menacée présente de la ripisylve  
**Absente** : La berge menacée ne présente pas de ripisylve  
**RIP1\_JOIN** : Préciser si les ripisylves (des RD et RG) se rejoignent  
**Oui** : Ripisylves en RD et en RG, jointives  
**Partiellement** : Ripisylves en RD et en RG, partiellement jointives  
**Non** : Pas de ripisylves en RD et/ou en RG, ou ripisylves en RD et RG non jointives  
**CONSO\_RD / CONSO\_RG** : Préciser si des ouvrages de consolidation de berges sont présents en rive droite / rive gauche :  
**Enrochements** : couche de matériaux rocheux  
**Enrochements bétonnés** : couche de matériaux rocheux liés avec du coulis de ciment ou du bitume  
**Gabions** : structures en grillage métallique remplies avec des matériaux pierreux  
**Palplanches** : Rangée de pieux en métal  
**Revêtement béton**  
**DIGUE** : Préciser si un ouvrage linéaire latéral de protection contre les inondations est présent:  
**En rive droite**  
**En rive gauche**  
**En rive droite et en rive gauche**  
**COMM** : Commentaires éventuels

### Feuille 3 : OUVRAGE

**TYPE** : Préciser s'il s'agit d'un pont, d'une passerelle, etc.  
**HAUTEUR** : Hauteur de l'ouvrage  
**HAUT\_CHUTE** : Hauteur de la chute d'eau créée par l'ouvrage  
**ETAT** : **Bon** : aucun signe de rupture, l'ouvrage est en bon état de fonctionnement  
**Moyen** : quelques signes de faiblesse, mais en état de fonctionnement. Travaux de remise en état à envisager  
**Dégradé** : plus en état de fonctionner. Intervention à prévoir, le remettre en état de fonctionnement ou le supprimer.  
**PERTURBE ECOUL** : à cocher si l'écoulement est perturbé.  
**COMM** : commentaires éventuels

### Feuille 4 : TRAVAUX EN COURS (TVX EN COURS)

**TYPE\_TRAVAUX** : Type de travaux en cours sur le cours d'eau  
**Curage** : travaux consistant à creuser le fond du cours d'eau  
**Consol berges** : consolidation des berges (blocs de pierres, béton, gabions...)  
**Remblai** : apport de matériaux  
**Canalisation CE** : canalisation du Cours d'eau  
**AUTORISES** : travaux autorisés ou non  
**INFOS\_COMPL** : noter les informations complémentaires suivantes :  
 si **Curage** : présence d'engin mécanique et localisation, lieu de stockage des sédiments  
 si **Consolidation** : linéaire des travaux relevés, en m  
 si **Remblai** : surface remblayée mesurée, en m²

### Feuille 5 : TRAVAUX A PREVOIR (TVX A PREVOIR)

**TYPE\_TRAVAUX** : Type de travaux à prévoir sur le cours d'eau  
**Curage** : travaux consistant à creuser le fond du cours d'eau  
**Remblai** : apport de matériaux  
**Conso\_b**: consolidation des berges  
**Embâcle** : enlèvement d'embâcles  
**Ouvrage** : restauration d'ouvrage dégradé  
**Autre**  
**COMM** : compléter si autre

### Feuille 5 : DECHET

**TYPE\_DECHET** :  
**DA** : déchets spécifique agricole non biodégradable (emballage, matière plastique...)  
**DM** : déchets ménagers  
**VHU** : véhicule hors d'usage  
**AM** : animaux morts (enlèvement à prévoir pour limiter les risques sanitaires)

DC : déchets de chantier inertes issus du BTP  
VOLUME : Estimé en m3 ou en nombre d'épave.

ACCES :

VC : voie carrossable

CH : chemin nécessitant l'utilisation d'un véhicule tout terrain

Aucun : aucun accès en véhicule n'est possible

### Feuille 6 : REJET

TYPE\_REJET :

EP : eaux pluviales ou ruissellement

EUD : eaux usées domestiques

AR : autres rejets (effluent d'élevage, huile, hydrocarbure ...)

ZLV : zone de lavage de voiture

CANALISATION : dire si oui ou non le rejet est canalisé (tuyau, buse...)

DIAM\_CANAL : diamètre de la canalisation observée (cm)

QUALITE\_EAU :

Limpide : aucune trace de pollution

Bryophyte : présence de bryophyte aquatique (plante vivant sous

l'eau ou dans l'embrun)

Colorée : eau colorée ou troublée par des matières en suspension

Boue : eau très chargée en matière en suspension

MORT\_PISCICOLE : à cocher si présence de poissons morts

### Feuille 7 : PRELEVEMENT (PREL)

MILIEU

CLASSEMENT : prélèvement autorisé ou non

DIAMETRE : diamètre tuyau visible sur le point de prélèvement (cm)

POMPAGE : à cocher si présence de pompage

BARRAGE : à cocher si présence de barrage

USAGE : définir le type d'utilisation de l'eau prélevée

### Feuille 8 : EMBÂCLE\ATTERISSEMENT (EMBACLE\ATTER)

TYPE

VIGILANCE : (si TYPE embâcle)

Mineur : quelques troncs de part et d'autre de la rivière voir un tronc dans le lit

Moyen : tronc en travers de la rivière pouvant retenir des débris lors d'une crue soudaine

Majeur : création d'un mur naturel pouvant provoquer un

embâcle (travaux urgents)

Extrême : on ne voit plus la surface de la rivière. Amoncellement

de 1 à 3 mètres associés à des glissements de terrains. Travaux

urgents.

VIGILANCE : (Si TYPE atterrissement)

Mineur : ilot ne posant pas de problème d'écoulement

Moyen : ilot végétalisé. A surveiller en cas d'encombrement.

Majeur : ilot végétalisé en courbe interne de méandre avec érosion de la berge opposée.

ACCES :

VC : voie carrossable

CH : chemin nécessitant l'utilisation d'un véhicule tout terrain

Aucun : aucun accès en véhicule n'est possible

COMM : Précisions concernant l'accès à l'embâcle/atterrissement

ESTIM\_TVX : Estimation rapide du temps de travail nécessaire pour

l'enlèvement (en cas d'embâcle majeur ou extrême) en Homme Jour

### Feuille 9 : Espèces exotique envahissante (EEE)

NOM\_SP\_SC : nom scientifique des espèces invasives

Nom Scientifique	Nom vernaculaire
<i>Antigonon leptopus</i>	La belle mexicaine
<i>Bambusa vulgaris</i>	Bambou commun
<i>Dichrostachys cinerea</i>	Dichrostachys cendré, Kéké, Mimosa clochette
<i>Eichhornia crassipes</i>	Jacinthe d'eau
<i>Flemingia strobilifera</i>	Queue de chevrete, Sainfoin du Bengale
<i>Hydrilla verticillata</i>	Hydrille verticillée
<i>Kalanchoe pinnata</i>	Kalanchoé penné
<i>Mimosa pigra</i>	
<i>Oeceoclades maculata</i>	
<i>Pinus caribaea</i>	Pin caraïbe
<i>Pistia stratiotes</i>	Pistie faux-stratiote, Laitue d'eau, Pourpier de Madagascar
<i>Sanseveria hyacinthoides</i>	Sansevière métallique
<i>Spathodea campanulata</i>	Tulipier du Gabon
<i>Spathoglottis plicata</i>	
<i>Syzygium jambos</i>	Jambosat, Jambrosade, Jamrosa, Jamrose
<i>Triphasia trifolia</i>	Orangine
<i>Typha domingensis</i>	Massette de Saint-Domingue, Voune, Jonc

EMPRISE : (en mètre) si plus de 50 m refaire une fiche.

## Annexe 2 : Définition des niveaux de vigilance pour les obstacles à l'écoulement des eaux

	Embâcle	Atterrissement
<b>Mineur</b>	1 à 2 troncs renversés de part et d'autre de la rivière ou un amas de troncs ou de débris en bordure de la rivière n'excédant pas le 1/3 de la largeur de la rivière. Peut également consister en un tronc de faible diamètre renversé en travers de la rivière.	atterrissement ou îlot ne posant pas de problème particulier aux niveaux de l'écoulement des eaux et de l'érosion des berges
<b>Moyen</b>	troncs, arbre(s) d'importance ou débris traversant en entier la rivière pouvant retenir un certain nombre de débris lors d'une crue soudaine	atterrissement végétalisé en aval d'un ouvrage, à surveiller en fonction de la gêne à l'écoulement et le risque d'encombrement de l'ouvrage, voire de sa déstabilisation
<b>Majeur</b>	troncs, arbre (s) d'importance ou débris traversant en entier la rivière, créant un certain mur naturel pouvant facilement créer un embâcle important. Les débris peuvent s'étendre sur plusieurs mètres. Nécessite un enlèvement, urgence moyenne	atterrissement ou îlot végétalisé en courbe interne de méandre provoquant une érosion sur la berge opposée
<b>Extrême</b>	Amoncellement de débris tel qu'on ne voit plus la surface de la rivière au niveau de l'embâcle, type amoncellement de troncs qui peut atteindre 1 à 3 mètres d'épaisseur, souvent associé à des glissements ou éboulements de terrain. <b>L'embâcle menace directement la sécurité des personnes et des biens à proximité du cours d'eau.</b>	

### Annexe 3 : Classement des cours d'eau en Guadeloupe (DEAL Guadeloupe, 2019)

Le classement des cours d'eau a pour objectif de **maîtriser l'aménagement des cours d'eau vis-à-vis des ouvrages** pouvant faire obstacle à la continuité écologique. Il doit également permettre à la France de se **conformer à la directive européenne cadre sur l'eau** en respectant ses engagements de résultats en termes d'atteinte ou de préservation du bon état des cours d'eau.

L'article L214-17-1 du code de l'Environnement définit la procédure de classement. Il appartient au préfet coordonnateur de bassin d'arrêter deux listes de cours d'eau ayant des objectifs réglementaires et environnementaux distincts, mais complémentaires :

- une liste 1 visant à **préserver** certains cours d'eau ou tronçons de cours d'eau de toute nouvelle atteinte à la continuité écologique,
- une liste 2 visant à **restaurer la continuité écologique** (rétablissement de la libre circulation des espèces) au niveau des ouvrages existants sur des cours d'eau du bassin qui le nécessitent de façon prioritaire. La procédure prévoyait une consultation du public et du conseil général sur les deux projets de listes ainsi que sur l'étude de l'impact de ces projets, à l'échelle du bassin, sur les usages de l'eau actuels et futurs. Cette consultation s'est déroulée du 1er avril au 31 juillet 2014.

Le comité de bassin de la Guadeloupe (devenu depuis le Comité de l'eau et de la biodiversité) a émis un avis favorable sur les deux projets le 14 novembre 2014. Le classement des cours d'eau a enfin fait l'objet de deux arrêtés du préfet de Guadeloupe en date du 5 novembre 2015, publiés au Journal Officiel le 20 novembre 2015 : arrêté\_liste\_1° et arrêté\_liste\_2°.

Les cours d'eau qui bénéficient d'un arrêté de classements sont listés ci-dessous.

Cours d'eau classés en liste 1 sur toute la longueur de leur drain principal de leur source à leur embouchure en mer :	
Commune(s) de situation	Désignation
Petit-Bourg, Lamentin et Sainte-Rose	La Grande Rivière à Goyave
Goyave	La Petite Rivière à Goyave et son affluent la rivière Moreau
Vieux-Habitants	La rivière Beaugendre
Bouillante	La rivière Bourceau
Capesterre Belle-Eau et Goyave	La rivière Briqueterie
Pointe-Noire	La rivière de Petite Plaine
Capesterre Belle-Eau	La rivière du Pérou
Trois-Rivières et Gourbeyre	La rivière Grande-Anse
Petit-Bourg	La rivière Lézarde
Bouillante	La rivière Lostau
Sainte-Rose	La rivière Moustique de Sainte-Rose
Vieux-Habitants	La Grande Rivière de Vieux-Habitants
Deshaies	La rivière Ziotte

Tronçons de cours d'eau classés en liste 2 :	
Commune(s) de situation	Désignation
Petit-Bourg, Lamentin et Sainte-Rose	Grande Rivière à Goyaves aval 1 : sur une section centrale d'une longueur de 17 042 mètres située entre le pont de l'usine Bonne-Mère et l'un de ses affluents, la ravine Justin.
Sainte-Rose	Rivière Ancenneau : sur tout le linéaire du drain principal
Sainte-Rose	Rivière de la Ramée amont : de sa source à l'un de ses affluents sans nom situé à la section Espérance, sur une section d'une longueur de 9 785 mètres.
Goyave	Petite Rivière à Goyave : de son embouchure en mer à la confluence avec la rivière Moreau sur une section d'une longueur de 4 600 mètres.
Basse-Terre, Baillif et Saint-Claude	Rivière des Pères : de son embouchure en mer au pied de la cascade Vauchelet, sur une section d'une longueur de 8 486 mètres.
Petit-Bourg	Rivière Moustique de Petit-Bourg : de son embouchure en mer à l'intersection avec son affluent la rivière Duquerry, sur une section d'une longueur de 6 832 mètres.
Vieux-Habitants	Grande Rivière de Vieux-Habitants amont : de sa source jusqu'au droit de l'habitation la Grivelière, sur une section d'une longueur de 12 038 mètres.

Les propriétaires ou exploitants des ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2 disposent d'un **délai de 5 ans** à compter de la publication des listes, pour procéder à la **mise en conformité de leurs ouvrages** avec pour objectif d'atteindre et de maintenir le bon état écologique.